

## Faire une demande de nettoyage (enlèvement de graffitis)

Si des tags ont été fait sur les murs de votre propriété, il vous suffit de remplir le formulaire de demande d'intervention gratuite.

Une société spécialisée nettoie les murs de la ville une fois par mois.

### Protection des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et / ou informatique par la commune de Croissy-sur-Seine afin de vous faire bénéficier du dispositif anti-tags. Elles sont collectées par la Police Municipale et sont destinées à ce seul service. Elles sont conservées pendant 5 ans. La base juridique du traitement est la mission d'intérêt public.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition et de limitation en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à [dpd@cigversailles \[dot\] fr](mailto:dpd@cigversailles.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

▼ Je soussigné(e)

Civilité
<input type="radio"/> Madame
<input type="radio"/> Monsieur
Nom / Prénom <input type="text"/>
Adresse <input type="text"/>
Téléphone <input type="text"/>
Téléphone portable <input type="text"/>
Email <input type="text"/>
Localisation du (des) graffiti(s) <input type="text"/>

Autorise la ville de Croissy-sur-Seine à effectuer le retrait du ou des graffiti(s) présent(s) à l'adresse ci-dessus.

Le coût de l'intervention est pris en charge par la ville de Croissy-sur-Seine.

Le nettoyage complet du ou des parties dégradée(s), après enlèvement des graffitis reste à ma charge.

## Contact

Pour tout renseignement sur les délais d'intervention, merci de contacter la Police Municipale au 01 39 76 66 75

Pour tous renseignements sur le délais d'intervention, merci de contacter les Services Techniques au 01 30 09 31 17.

rgba(255,255,255,1)

## **A noter**

- La ville de Croissy-sur-Seine se dégage de toute responsabilité quant aux éventuelles dégradations que pourraient entraîner ces interventions
- Les interventions sont limitées à hauteur de 2,80 mètres
- Le nettoyage complet du ou des parties dégradée (s), après enlèvement des graffitis reste à la charge du demandeur

rgba(255,255,255,1)